Le Courrier des Opelousas

VOL. 5. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 1er AOUT, 1857. No. 35.

TICKET DEMOCRATIQUE.

Pour Auditeur,
E. W. ROBERTSON,
Pour Trésorier,
ROBERT A. HUNTER,
Pour Surintendant de l'Education Publique,
W. J. HAMILTON.
Pour le Quatrième District Congressionnel,
JOHN M. SANDIDGE.
Pour Sénateurs a la Législature,
BENJAMIN R. GANTT, de St. Landry
AMEDEE PUJO, de Calcasieu.
Pour Représentants,
OLIVIER D. GUIDRY, du Caranero.
JOHN J. MORGAN, de l'Atchafalaya.
Pour Shérif,
LOUIS V. CHACHERE.
Pour Recorder,
ANDREW J. THOMPSON.
Pour Assesseur,
JOSEPH B. RICHARD.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 1er AOUT, 1857.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre journal que cédant aux sollicitations de mes nombreux amis, j'ai consenti à devenir un candidat indépendant (démocrate) pour représenter au Sénat de l'Etat de la Louisiane, les paroisses St. Landry, Lafayette et Calcasieu.

1er Août, 1857] D. PELLERIN.

Tué par la foudre.—Nous avons oublié de faire mention d'un accident qui a eu lieu à Gros Chevreuil, vers le commencement du mois dernier. Voici les faits:

Le fils de M. Bélizaire Arnaud, jeune garçon d'une quinzaine d'années, travaillait dans le champs avec le nègre de son père, lorsqu'un orage les força de gagner un abri, et ils se rendirent sous un hangar près de la maison de résidence. Là, le nègre s'assit au pied d'un des poteaux de la bâtisse, et le jeune Arnaud après être resté un instant avec lui, se rendit à la maison. A peine le jeune homme avait-il atteint la maison que l'éclair brilla, le tonnerre éclata et le nègre fut asphyxié. Son corps ne portait aucune trace de violence.

C'est une grande perte pour M. Arnaud.

Ventes par le Shérif.—Cinq ventes par le Shérif doivent avoir lieu aujourd'hui. Pour les détails, nous référons nos lecteurs aux avis dans une autre colonne.

Le Prix-Courant.—Nous commençons aujourd'hui la publication du Prix-Courant de la Nouvelle-Orléans, et nous continuerons à le donner pendant toute la saison.

Une belle Figue.—Quelqu'un nous a envoyé, comme curiosité, une figue qui mesure 7 pouces de circonférence. On voit que c'est une pièce extra-ordinaire dans son genre.

Bell-Cheney, 29 juillet, 1857.

MM. les Editeurs du Courrier des Opelousas:—J'ai appris hier que les bruits circulent dans le public que la rougeole est ici—Veuillez, je vous prie, contredire ce faux bruit dans votre prochain numéro, car tel n'est pas le cas;—Il y a plusieurs familles ici avec des enfans, qui n'y resteraient pas si ce était.

Votre tout dévoué LOUIS A. PATIN.

☞ Le 18 du mois courant, M. Simon Breaux, pendant qu'il était à cheval, a été frappé de la foudre et tué instantanément. M Breaux était un citoyen paisible et laborieux de notre paroisse. Il laisse après lui six enfans mineurs qui avaient déjà perdu leur mère.—*Echo de Lafayette du 25.*

La vigne a Baton Rouge.—M. George P. Briant a réussi à naturaliser la vigne à bière, connue sous le nom de Cahowba, et qui est destinée à faire un jour de l'Ohio une région viticole. M. Briant se propose de faire une vendange sur une petite échelle et de confier au pressoir une quantité de raisin suffisante pour remplir une bonne grosse barrique du jus de la treille. La Louisiane entière applaudira à son succès.—*Abeille.*

Le regne du Know-Nothingisme.—On lit dans le *Courrier* de la Nlle-Orléans du 25 juillet dernier:—M. Pierre Clarens nous prie de déclarer au public que, pendant la nuit de jeudi vers 10 heures, au coin des rues Bourbon et du Maine, il a été sans aucune espèce de cause, arrêté brutalement par cinq officiers de police. Ceux-ci l'ont conduit jusqu'à la rue d'Orléans, par la rue Bourbon, en le frappant de temps à autre, avec leurs bâtons. Il a reçu trois ou quatre coups, dont il dit porter les marques.

L'arrestation était tellement arbitraire qu'une fois arrivés rue d'Orléans, ces officiers de police se sont détachés en deux bandes: trois d'entre eux ont abandonné M. Clarens, et deux autres l'ont reconduit au point même où on l'avait appréhendé. Là, ils l'ont relâché, sans même s'expliquer sur leur révoltant abus d'autorité.

M. Clarens proteste, par la voie de notre journal, contre cette brutalité.

FEROCITE D'UN BRIGAND.

On écrit de Madrid, le 20 juin:

"Le jour de la Fête-Dieu, un homme inconnu dans le village d'Amalguer (province de Tolède) s'introduisit à la nuit dans une cour de la maison d'une jeune veuve qui avait reçu 4,200 fr. quelques jours auparavant. Cet homme, armé d'une petite hache, rencontra d'abord la servante de la veuve et d'un coup donné par derrière, lui partagea la tête.

"La victime tomba morte sans pousser un cri, et l'assassin la porta dans une écurie où il la couvrit avec de la paille. Cela fait, il entra dans la maison, et, arrivé à l'alcôve où dormait la jeune veuve, il lui enjoignit de lui remettre les 16,000 réaux qu'elle avait reçus. La vue de cet homme couvert de sang et la hache à la main la glaça de terreur et la laissa sans force pour appeler au secours. Elle se leva et donna son argent.

"Le malfaiteur lui ordonna ensuite de descendre avec lui à la cave, où, disait-il, elle avait encore de l'argent; elle y alla pour lui prouver qu'aucune somme n'y était cachée; alors le misérable lui attacha les mains derrière le dos et la pendit vivante à une poutre; puis, à coups de hache, il fit tomber successivement les membres et la tête de sa victime.

"Un enfant de cinq ans dormait dans une petite chambre voisine de celle où sa mère avait été surprise. L'assassin, craignant ses révélations, coupa d'un coup de hache la pauvre petite créature en deux morceaux et prit la fuite, emportant avec lui l'or qu'il avait volé et des taches de sang qu'il n'a pu cacher et qui ont motivé son arrestation.

Interrogé par les magistrats, ce monstre a avoué son triple crime et en a raconté toutes les circonstances sans paraître éprouver autre chose qu'une certaine joie féroce. On croit qu'il appartient à la bande de brigands qui vivent dans les montagnes de Tolède et que l'on poursuit vainement depuis longtemps."

ESPRIT DE L'ADMINISTRATION DE M. BUCHANAN.

A part l'affaire du Kansas, l'administration de M. Buchanan sera fort avantageuse au Sud, et nous croyons fermement que la démocratie de cette section du pays ne sera point trompée dans ses espérances. M. Buchanan, comme Président, ne peut point épouser les querelles particulières et nous savons que tout le Nord proteste contre la domination exercée par les partisans de l'esclavage sur la frontière du Missouri. Les républicains disent et nous sommes obligés d'en convenir nous-mêmes, que la première Législature fut le résultat de l'invasion brutale des Missouriens à une époque, où les émigrants du Nord n'avaient pas encore apparu; que par suite de l'abondance de l'immigration après l'organisation du territoire, cette Législature n'a plus représenté que le dixième de la population; que depuis deux ans le système est un mensonge et qu'aujourd'hui la Convention élue sous ses auspices est tout aussi mensongère que la Législature, et que par conséquent on ne peut se soumettre à la Constitution qui en émanera. Voilà, sans doute, ce que l'administration elle-même a pris en considération et le motif qu'elle croit avoir pour soumettre l'œuvre de la Convention à la ratification du peuple.

Il faut bien ici que nous admettions une chose juste. M. Buchanan, par sa position, doit être neutre. Il ne lui conviendrait pas plus d'être accusé de mauvais vouloir envers le Sud que de mauvais vouloir envers le Nord. Pour le Sud, il a soutenu les décrets de la Législature territoriale et l'existence de la Législature elle-même. Le gouverneur Walker vient encore d'appeler la force militaire au secours de ses lois fiscales et nul doute que la même vigueur d'action ne fut déployée dans tout autre cas où la validité du code territorial serait contestée. Pour le Nord, M. Buchanan soutient la ratification de la Constitution par le peuple entier du territoire. Malgré notre faible pour le Sud, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître l'impartialité sévère ou plutôt la justice de l'administration. On ne saurait appliquer à M. Buchanan les raisons d'ambition qu'on a jusqu'à un certain point supposées à son subordonné. Arrivé à la plus haute fortune politique qu'on puisse rêver aux Etats-Unis, M. Buchanan, il l'a déclaré souvent, ne désire pas une réélection présidentielle. Il est donc pleinement indépendant et nous n'avons pas le droit de suspecter sa conscience. Nous n'avons pas plus le droit de suspecter son jugement, car M. Buchanan n'en a manqué dans aucune des phases de sa longue carrière. Jamais non plus on ne lui a reproché une contradiction ou une faiblesse d'esprit. Il est encore ce qu'il était il y a quarante ans au début de sa course, et tel, apparemment, il restera jusqu'à la fin. Nous sommes donc forcé de respecter les vues d'un homme qui a donné à son pays l'exemple d'une fermeté pareille, et quelles que soient ces vues, à moins de divergeance flagrante, quant à nous, nous les accepterons.

Nous savons d'ailleurs, à ne point en douter, qu'elles sont très favorables à notre ville. Nous en avons pour témoignage la résolution formellement prise par M. Buchanan de détruire le monopole si oppressif du transit de Panama. Ce monopole existait pour le Nord contre le Sud; la route de Tehuantepec, ouvertement et officiellement patronnée par M. Buchanan, va le faire cesser. Nous avons à nous féliciter, en outre, d'être représentés par deux Sénateurs en parfaite communion d'idées avec le Président. On connaît toute la prudence et toute la finesse d'esprit de M. Slidell. Versé dans la politique de son pays, rompu aux mouvements des assemblées délibérantes, parfaitement imbu du sentiment des besoins du Sud, M. Slidell est peut-être l'homme qui offre en ce moment le plus de traits de ressemblance avec le caractère de M. Buchanan. Il est dans tous les cas un de ceux qui le connaissent le mieux et qui peuvent aussi le mieux l'apprécier et le comprendre. M. Slidell d'ailleurs, a donné au Sud et particulièrement à son Etat des preuves de dévouement telles qu'il n'appartiendrait à personne de douter de sa sincérité. Eh bien, M. Slidell a été le plus laborieux promoteur de la candidature de M. Buchanan; il est un ami particulier du Président; donc les droits du Sud ne peuvent être trahis.

M. Benjamin de son côté, en se rangeant sous le drapeau démocratique a fait par là une profession de foi qui vaut des volumes et trente années d'existence parlementaire. N'est-ce pas la démocratie en effet qui de tout temps a défendu le Sud contre les assauts de l'abolitionisme? Nous ne prétendons pas être que les autres partis n'aient eu des membres dévoués au Sud; loin de nous la pensée de commettre une si condamnable injustice! Nous disons seulement que les alliances de la démocratie avec le Nord furent presque toujours pures et cette pureté de connexion lui venait de sa force. Pour être puissante, elle n'avait pas besoin de compromettre.—Nous ne voulons pas non plus offrir à l'hôtel de la démocratie un holocauste des partis vaincus. La démocratie a fait des fautes, de grandes fautes, surtout dans l'administration particulière des Etats et souvent nous les lui avons reprochées. Mais sous le rapport général, et dans l'intérêt de la conservation de l'Union, la démocratie nous semble avoir toujours été fidèle au dernier conseil de Washington "Soyez unis."

Nous ne pouvons donc attribuer la modification survenue dans les opinions de M. Benjamin qu'à un sentiment plus intime des dangers qui environnent le Sud. A ce titre seul il a droit à toutes nos sympathies. Mais M. Benjamin a bien d'autres titres. Il a d'abord celui de son talent, un des premiers peut-être du Sénat des Etats-Unis. M. Benjamin possède sur ses rivaux d'énormes avantages qu'il a puisés dans ses études. Il est homme de politique et de droit tout à la fois. On peut faire contre lui de la déclamation, mais difficilement de la logique. On peut encore moins se livrer contre lui à une discussion de principes. Ce sénateur est vraiment pour le Sud un défenseur inestimable.

Nous nous réjouissons donc du choix qui a été fait de M. Benjamin pour remplir auprès du gouvernement de Mexico une mission semi-diplomatique, semi-industrielle. Nous disons semi-diplomatique, car sans nul doute, elle a reçu l'approbation de M. Buchanan. On ne pouvait la confier à un esprit plus délié et nous en attendons un grand succès. Le transit de Tehuantepec, les privilèges qui y seront attachés et le transport de la malle des Etats-Unis par cette ligne seront une magnifique compensation aux affaires du Kansas dont le bénéfice constitutionnel a toujours été fort douteux.—*Orléanais.*

On lit dans le *Courrier de la Louisiane* du 24 juillet:

"Le juge Robertson, ayant devant lui un accusé *démocrate*, sur lequel pesait une charge *d'assaut et batterie avec intention de meurtre*, et dans quelles circonstances! a exigé un cautionnement de *deux mille piastres*.

"Le juge Hunt, placé en face de deux prisonniers K. N., contre lesquels le Grand Jury avait trouvé lieu à poursuivre pour *meurtre*, leur a demandé un cautionnement de *mille piastres*!

"Notre plume s'arrête—le lecteur conclura."

Le *Delta* analyse un article du *New York Herald*, qui tout en justifiant la conduite de l'administration dans l'affaire du Kansas, jette un coup d'œil sur l'avenir et cherche à préciser d'avance la position des partis en 1860. Il pense que le parti républicain se sera fortifié au nord des débris du parti américain, et que les germes, déjà visibles aujourd'hui, auront créé au Sud un parti d'extrême opposition en faveur de l'esclavage; entre ces deux exagérations se tiendra, entre les deux sections nord et sud, la grande masse des gens honnêtes et modérés, voulant l'union et le respect de la constitution; c'est ce parti qui est le futur parti dominant et il datera de l'administration de M. Buchanan.

—Les hommes rendraient justice à toutes les femmes, s'ils pouvaient en parler sans passion: mais ils ne parlent guère de celles qui leur sont indifférentes: ils sont prévenus pour celles qu'ils aiment et médisent de celles dont ils n'ont pu se faire aimer.

K-N. ET REPUBLICAINS NOIRS.

Un journal de New-York, ordinairement bien informé, le *Herald*, jetant un coup-d'œil sur l'avenir des partis, dit qu'aux élections de 1860 les débris du parti K.-N. se seront fondus avec le parti des républicains noirs. C'est là leur tendance, et déjà nous l'avions nous-même constatée. Cette fusion s'est déjà produite à propos de quelques élections locales dans les Etats du Nord.

Il devait en être ainsi. Les débris du Know-Nothingisme vont où sont leurs sympathies. Le parti qui s'est associé aux républicains noirs pour l'élection du speaker Banks ne pouvait faillir à ses antécédents. Sans force aujourd'hui, sans espoir de se relever de sa défaite, il se joint aux adversaires du Sud.

Il y a là, dans ces faits, matière à de graves réflexions pour les hommes du Sud qui réfléchissent et qui ne sont point aveuglés par l'esprit de parti. Si les K.-N. du Nord vont grossir les rangs des adversaires du Sud, n'est-il pas urgent que ceux du Sud se rapprochent du seul parti qui, dans les deux sections de l'Union, se montre encore dévoué à nos droits et à nos institutions?

Le Know-Nothingisme du Sud, dans l'état d'isolement où il se trouve, ne peut être qu'un parti sectionnel, c'est-à-dire impuissant, dangereux même pour les intérêts qu'il veut défendre. Privé, par son isolement, de toute action décisive, il ne peut qu'affaiblir le parti puissant qui protége le Sud. Cela est si vrai que, si à la dernière élection présidentielle il eût réussi à emporter quelques Etats du Sud, il fesait la partie belle au candidat des républicains noirs.

Le Know-Nothingisme n'était pas né viable. Ses doctrines, qui n'étaient, en définitive, que le résumé des préjugés d'importation anglaise, étaient condamnées d'avance par l'immense majorité. Rien, en effet, n'a pu les sauver. L'échec significatif de M. Fillmore, malgré la popularité personnelle de ce candidat, a tué ce parti dans tous les Etats du Nord et l'a ébranlé dans le Sud, où il n'existe plus que dans quelques villes. Il ne peut résister longtemps au nouveau coup que lui porte la fusion qui s'opère dans le Nord entre ses débris et le parti des républicains noirs.—*Courrier.*

FRANCE.

Les journaux dévoués à l'Empire se réjouissent du succès obtenu par les candidats du gouvernement dans les divers départements; ils voient dans cette manifestation une nouvelle acclamation en faveur de l'Empire.

Le vote de Paris est un grain de poivre amer à avaler; mais, selon les journaux de l'Empire, cet échec disparaît dans le succès général, et tout est pour le mieux sous le meilleur des gouvernements.

Il paraît cependant que le chef du pouvoir n'a pas si bien pris la chose. Il s'est senti ébranlé. Le bruit a couru à Paris de la démission du ministre de l'intérieur et du préfet de Paris, qui n'ont pas su éviter à l'Empire l'accroc fait à sa toute puissance par les électeurs de la capitale.

Nous ne voulons pas exagérer la portée de cet événement; cependant en même temps qu'il s'accomplissait un décret paraissait sur l'organisation de la garde impériale, "armée de réserve, dit le décret, chargée de la garde du souverain."

Les majorités n'ont jamais manqué à aucun gouvernement en France, et cependant on sait ce qu'ils sont devenus par suite de leur résistance au mouvement libéral. Ce n'est pas au chiffre des électeurs qui le soutiennent qu'il faut demander le degré de popularité et de sécurité d'un régime en France. C'est un trait caractéristique des révolutions françaises que les gouvernements sont tombés alors qu'ils semblaient être plus vigoureusement soutenus par la majorité de la nation, qu'ils étaient dans tout l'éclat de leur puissance.

Ce n'est pas que nous pensions que l'heure soit venue pour le régime impérial. Mais s'il est permis de juger de l'avenir par le passé, d'aller du connu à l'inconnu, Napoléon échouera dans sa tentative en faveur de l'absolutisme. Il n'est pas possible que la France, qui ne se paie pas de mots, subisse longtemps le poids des liens d'un pareil régime, elle qui s'est trouvée trop à l'étroit sous le régime parlementaire.

Le vote de Paris est une première manifestation en ce sens, et personne n'ose en contester la gravité.

Napoléon, dans un discours célèbre, disait que la liberté serait le couronnement de l'édifice impérial quand il l'aurait assis sur des bases solides. C'était là une concession faite aux idées de la nation. Aujourd'hui il n'oserait pas faire la même promesse, et surtout il se garderait bien de l'exécuter. La manifestation de la capitale le place dans un dilemme sérieux, ou de faire des concessions, ce qui active le parti démocratique, ou à resserrer les liens de l'absolutisme, ce qui peut produire une explosion plus générale.

La guerre est encore un moyen de salut.—Le calme est peu favorable au développement, et au maintien du despotisme surtout chez un peuple aussi impressionnable que le peuple français.— Mais de quel côté diriger les forces de la nation? franchir les Alpes, porter la liberté et l'indépendance à l'Italie? mais c'est provoquer la révolution. Contre l'Angleterre? mais c'est s'exposer à une défaite, c'est compromettre le commerce qui a sa puissance, c'est ébranler le crédit public, c'est toucher aux intérêts aujourd'hui prédominants.

Du reste, la guerre est morte, les conquérants l'ont tuée. Les Chabert s'en vont, les grognards disparaissent ou sont un objet de risée. Ce n'est plus à l'armée que la littérature dramatique emprunte ses types élégants et chevaleresques. L'armée n'est plus qu'un objet de curiosité pour les masses; elle n'a plus de prestige; elle s'en va peu à peu comme toutes les institutions inutiles et dangereuses. L'uniforme n'est au fond qu'une livrée.

Aujourd'hui le mouvement est donné. L'opinion publique est sortie de sa léthargie. Elle surveille le gouvernement, s'occupe de ses actes. L'épreuve à venir est donc plus difficile à traverser pour le régime impérial, que celle qui a fini avec le dernier Corps législatif. La perspective de la paix crée pour lui de nouveaux dangers intérieurs. Nous allons le voir fonctionner au milieu de ces nouvelles difficultés. (*Courrier de la Louisiane.*)

LA DÉMOCRATIE DANS LES PAROISSES.

(*Extrait du Courrier de la Louisiane*)

Les nouvelles que nous recevons de la campagne sont des plus satisfaisantes. Nos amis s'organisent partout en vue des prochaines élections. Ils déploient une vigueur et une énergie peu communes. Les hommes égarés jusqu'ici par les pompeuses promesses et les dogmes égoïstes de nos adversaires se ravisent. Ils commencent à comprendre que le temps est venu de n'envoyer au Congrès que des représentants qui puissent s'entendre et fraterniser avec les Démocrates du Nord qui, jusqu'ici, se sont montrés dévoués à nos intérêts. Ils se souviennent que la division qui s'est produite entre les représentants démocrates de toutes les parties de l'Union et les représentants K. N. du Sud, a amené la nomination d'un speaker abolitioniste, le fameux Banks. Ils savent qu'il importe d'éviter à tout prix le renouvellement de semblables choses si funestes pour l'avenir de nos institutions, et ils se disposent à porter au Congrès les candidats de la Démocratie.

Les campagnes sont autrement clairvoyantes que la ville, livrée aux convoitises des places. L'esprit de parti ne les aveugle pas sur leurs véritables intérêts. Les habitants sont du reste, plus vivement intéressés au maintien de nos institutions que la majorité des habitants de la ville qui ne possèdent pas d'esclaves. De là vient le concours qu'ils accordent à la Démocratie qui a élu M. Buchanan, et qui, au Congrès, défend nos droits et protége nos institutions.

Il est bien évident pour quiconque veut réfléchir que le Sud ne doit envoyer au Congrès que des hommes qui puissent s'entendre avec la Démocratie du Nord. L'entente parfaite des délégués démocratiques des deux grandes sections de l'Union seule peut éloigner du Sud les dangers qui le menacent. Une majorité démocratique au Congrès aura pour résultat d'affermir nos institutions menacées, et d'ébranler l'organisation des factions abolitionistes en les condamnant à l'impuissance. Or, on sait avec quelle promptitude tombent les partis en minorité.

Aujourd'hui, il n'y a plus, en réalité, que deux partis aux Etats Unis: la Démocratie qui, dans les deux grandes sections de l'Union, proclame et soutient les droits des Etats, et se montre dévouée aux institutions reconnues par la Constitution, et le parti abolitioniste qui, sans adopter sur aucun point un programme politique, n'a d'autres doctrines à faire prévaloir que celle de l'abolition, et qui concentre sur elle toute son énergie poussée jusqu'au fanatisme.

Les factions intermédiaires ont cessé d'exister à l'état de parti. Le know-nothingisme s'est fondu au Nord dans le parti des républicains noirs. Il n'existe plus, nous l'avons déjà dit, que dans quelques villes où il a maintenu son organisation en vue des places.

Il ne faut pas que les habitants des campagnes s'y trompent et se laissent séduire par des mots; tout vote donné aux candidats pour le Congrès du parti de nos adversaires, est un vote donné contre le Sud, de même qu'à la dernière élection présidentielle. Nous ne prétendons pas que ces candidats fassent cause commune avec les K. N. du Nord, mais nous savons ce qui s'est passé au début de la dernière session au sujet de l'élection du speaker, et il importe que cet avantage obtenu par les abolitionistes, par la faute des représentants K. N. du Sud ne se produise plus.

Nous ne sommes pas déjà si forts, pour aller ainsi nous diviser et fournir des armes à nos ennemis les abolitionistes. En face de leur hostilité bien connue, nous n'avons qu'une chance de salut: fortifier au Congrès le parti qui les combat et qui nous protége, le parti démocratique.

Ce que nous disons de la nécessité de n'envoyer au Congrès que des représentants démocrates, s'applique aussi à l'élection des membres de la Législature de la Louisiane qui aura à élire un sénateur au Congrès.

Nous avons publié avant-hier une adresse aux démocrates de St. Landry où sont exposées très clairement les raisons qui doivent déterminer les électeurs des paroisses à se rallier unanimement aux candidats démocrates. Les émeutes, les meurtres qui ensanglantent la ville, la force, la violence substituées au droit, doivent être énergiquement répudiés par les campagnes. Le seul moyen de mettre un terme à un pareil état de choses c'est une manifestation unanime des paroisses en faveur de la démocratie, démonstration qui sera en même temps une condamnation des scènes de désordres qui se produisent en ville.

On le voit, l'action des campagnes peut avoir une heureuse influence sur la tranquillité de la ville, à ce point de vue, nous ne saurions trop vivement la solliciter.

Le *Créole* signale la clique d'intrigants qui a envahi le parti américain à la Nouvelle-Orléans et qui en ont écarté tous les hommes honnêtes, convaincus et véritablement actifs qui en faisaient la force. Il provoque donc tous les amis du principe américain à se réunir pour éliminer ces faiseurs égoïstes, sous peine de voir la ville perdue pour le parti.

Voici des vers charmants que nous lisons dans un journal d'Europe:

A mon avis, un roi qui n'est pas populaire
Est un sot sans excuse ou plutôt un méchant.
On peut, comme Titus, avoir pour son salaire
Une bonne action, le soir, en se couchant.

Le bien est si facile à suivre, il nous éclaire!
Et ce qui vient du cœur—dans son instinct touchant
Le peuple, recevant l'exemple tutélaire,
Le féconde en son sein. Le peuple est un bon champ.

A Vienne, on enterrait un homme, un vieux, pas riche,
Personne ne suivait le corps de ce vieillard;
Par là passe François, un empereur d'Autriche!

Il descend de cheval et suit le corbillard:
Quand on fut arrivé devant le cimetière,
Le pauvre pour cortège avait la ville entière.

BULLETIN COMMERCIAL.

Bureau de l'*Abeille*, Nouvelle-Orléans, Vendredi soir, 24 juillet.

Notre marché a manqué d'animation par suite du peu d'arrivages de produits et de la faible demande pour l'exportation.—Le coton s'est vendu très lentement, mais à des prix pleins, le stock sur place ayant beaucoup diminué.— Nous avons encore à constater un mouvement considérable sur le marché au tabac. Les ventes ont eu lieu à des conditions particulières.—Les prix de la farine, du mais et des provisions ont été très faibles, mais il ne s'est guère présenté d'acheteurs.—Il y a une légère amélioration dans le frêt; le change est encore calme.

COTON— Arrivé depuis le 17 courant, 1393 balles. Expédié dans le même espace de temps, 12,542 balles, faisant une réduction dans le stock de 11,149 balles, et laissant en main, y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés, un stock de 16,165 balles.

Assez bonne demande à l'ouverture, pour les qualités moyennes. Samedi, 800 balles à des prix pleins. Lundi, peu d'offres et pas de transactions. Mardi, à peine 150 balles. Mercredi, 600 balles aux prix les plus élevés. Hier, 700 balles, sans variations. Aujourd'hui, environ 500—Total, 2,750 balles. Marché ferme à la clôture.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Inférieur	5 a 10	Middling fair	14¾ a 14½
Ordinaire	10⅞ a 11⅛	Fair	16 a —
Good Ordi	12 a 12½	Fully Fair	— a —
Middling Inf	13⅜ a -3⅝	Good Fair	— a —
Middling	13⅞ a 14¼	Good Fine	— a —
Good Midd	14¼ a 14½		

SUCRE—Marché très languissant. Les seules ventes importantes de la semaine comprennent 110 boucauts Muscovado de Cuba prime à choix à 11 cts la livre, à terme; 45 fully fair à 9¾ ct et 100 de la Louisiane, en lots, comme suit:

Fair à Fully Fair	11 a 11½
Prime à choix	11½ a 12
Clarifié, raffiné, etc	11½ a 12½
Inférieur à commun	9½ a 10½

MELASSE—Rien d'important. De petits lots des raffineries de la ville se sont détaillés à 63 a 65 cts le gallon de choix en barils et demi-barils.

FARINE—Il a été reçu peu de farine; faible demande. Environ 10,000 barils, la plus grande partie à $7 la superfine de St. Louis (quelques petits lots à $7 10 a $7 25) et $8 a $9 les petits lots d'extra et choix. Vente, hier, de 100 barils de l'Ohio à $6 75 le baril.

MAIS— Faible approvisionnement et hausse. 20,000 sacs, la plus grande partie en magasin, à 80 a 90 cts le mélangé, et prime, et 90 a 95 cts et $1 le boisseau de blanc de bonne qualité à prime et choix.

AVOINE—Environ 7000 sacs de St. Louis à 63 a 66 cts, et 64 a 65 cts le boisseau de prime.

PORC—Hausse. Vente de 517 barils (437 mess et 80 M. O.) à $23 50. Détail, $23 25 a $23 50 le baril.

BACON—Hausse. 800 boucauts à 12½ a 13 cts les plats-côtés ribbed, 14 a 14½ les désossés, et 10 a 10½ cts les épaules.

BŒUF— Nous cotons le mess, nominalement à $18 a $19, et le prime $12 a $13 le baril.

GRAISSE— Quelques lots, y compris 108 tierçons, à 15 cts, et 300 à 400 barillets à 16 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de l'Ouest s'est vendu 15 à 17 cts, et le fromage 11¼ a 12½ cts la livre, suivant la qualité. 131 caisses fromage prime à 12½ cts.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE— La toile du Kentucky trouve peu d'acheteurs à 14 a 17 cts la yard.—La toile de l'Inde a été calme mais ferme, et il s'en est traité 600 balles à 14 a 14½ cts la yard.—Dans la corde, détail à 9 a 9½ cts celle faite à la main, et 10 a 10½ celle faite à la machine.

CAFE— Peu recherché. 2000 sacs à 10 a 11½ cts le Rio ordinaire à prime.

CANDIDATS.

☞ Yves D'Avy, Recorder actuel, prévient le public qu'il est candidat pour la même place, à l'élection de Novembre prochain. [18 Avril.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que Villeneuve Joubert est candidat pour la place d'Assesseur de Paroisse, à l'élection de Novembre prochain. 2 Mai, 1857.

MM. les Editeurs du Courrier des Opelousas:

Soyez assez bons pour annoncer que, cédant aux sollicitations de mes amis, j'ai consenti à me laisser porter comme candidat à la place d'Assesseur, à laquelle ils m'ont élu deux fois, à l'élection de novembre prochain. PIERRE MOUILLE.

Opelousas, 11 Avril, 1857.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer aux votans du 2me Arrondissement du Jury de Police, composé de Grand Côteau, Gros Chevreuil et Coulée Croche, que M. Leon Thibodeau est candidat pour représenter le dit arrondissement au Jury de Police, à l'élection de Novembre prochain. [4 juillet, 1857.

Cédant aux sollicitations de mes amis, j'ai consenti à me laisser porter comme candidat à l'élection de Novembre prochain, pour représenter le 3me District du Jury de Police, comprenant Coulée Croche, Grand Coteau et Gros Chevreuil.

11 juillet. F. C. DEVILLIERS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M. Ulysse Gaberel est candidat pour la place de Juge de Paix pour le Premier Arrondissement de la Paroisse St. Landry. L'élection en Novembre prochain. 4 Juillet, 1857.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer McHenry Husband comme candidat pour Constable du 1er Arrondissement de cette Paroisse, comprenant les Opelousas, à l'élection qui aura lieu en Novembre prochain. [16 Mai, 1857.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M. Martin Perrault est candidat pour la place de Constable pour le 1er Arrondissement de la Paroisse St. Landry, à l'élection de novembre prochain. 11 Avril, 1857.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M. Alceste Roy est candidat pour la place de Constable pour le 1er Arrondissement de la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 Avril.

☞ Fr. Courtney Esq., est le candidat régulier de la Convention Démocratique qui a eu lieu à la Prairie Mamouth, pour représentant de la Paroisse St. Landry à la Législature prochaine. 27 Juin, 1857.

Loge H.·. C.·. No. 19,
M.·. A.·. L.·. & A.·.

UNE tenue régulière de cette R.·. Loge aura lieu aujourd'hui, Samedi 1er Août, à 4 heures de l'après-midi. Les frères étrangers sont invités d'assister à la séance.

Par mandement du V.·. M.·.
JOHN F. MORROGH, *Secrétaire.*
Opelousas, 1er Août, 1857.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Télesphore Amy, vs. Marie Anne-Amy, épouse, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 8134.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 5 Septembre prochain, 1857, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres intérêts et prétentions de Marie Anne Amy, épouse, aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un certain Morceau ou Fraction de Terre, située dans le quartier appelé Bayou Mallet, dans la Paroisse St-Landry, contenant 162 acres et 18-100mes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont ou qui dépendent de cette dite terre, bornée de tous les côtés par le domaine public.

Aussi:—Un certain Morceau de Terre Boisée, situé au Bois Mallet, contenant 200 arpents, plus ou moins, bornes non connues.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Août, 1857.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

George Miller, vs. Marie Arsène Boudreau et als. —Cour de District.— Paroisse St. Landry.— No. 7132.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi 5 Septembre prochain, 1857, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Marie Arsène Boudreau à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Une certaine mulâtresse ou griffe, nommée MARGUERITE, âgée d'environ quarante ans.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Août, 1857.

AVIS AUX BOULANGERS.

Bureau de Police, Opelousas, 1er Août, 1857.

LE prix de la farine fraîche étant de $8 00 sur le marché de la Nouvelle-Orléans, les Boulangers sont requis de donner 23 onces de pain pour dix cents, durant la semaine prochaine.

JONATHAN HARRIS, Président.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry, } No. 8208.

Succession de feu Sarah McDonald Kimball.

EDMUND JOHNSON, de la Paroisse St. Landry, administrateur de la succession en communauté entre Edmund Johnson et Sarah McDonald Kimball, son épouse décédée, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau Final de Distribution de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 31 juillet, 1857.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles ledit Tableau ne serait pas homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

L. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas 1er. Aout 1857.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry. } No. 8207.

Succession de Jean Lejeune et Aimee Roy.

ULYSSE GABEREL, de la Paroisse St. Landry, administrateur de la succession de feu Jean Lejeune et Aimée Roy, décédés, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau de Classification et de Distribution entre les héritiers de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;— Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 30 juillet, 1857.

En conséquence, avis est par le prétent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué et approuvé, l'administrateur autorisé à payer les fonds de la dite succession selon la distribution, et déchargé de toute responsabilité ultérieure comme administrateur de la dite succession.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 1er Août, 1857.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry, } No. 8205.

Succession de Louis Thibodeau.

LEON THIBODEAU, de la Paroisse St. Landry, administrateur de la succession de feu Louis Thibodeau, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau de Distribution et de Règlement Final de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 29 juillet, 1857.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau et règlement ne serait pas homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 1er Août, 1857.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry, } No. 8204.

Succession de Célise Fontenot.

THEODULE FONTENOT, de la Paroisse St. Landry, administrateur de la succession de Célise Fontenot, veuve décédée d'Aquila M'Daniel, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau de Distribution de la dite Succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 29 juillet, 1857;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 1er Août, 1857.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, Paroisse St. Landry, } No. 8206.

Succession de Hilaire Fontenot.

THEODULE FONTENOT, de la Paroisse St. Landry, administrateur de la succession de feu Hilaire Fontenot décédé, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau Final de Distribution de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 29 juillet, 1857.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 1er Août, 1857.

Vente Publique.

Succession de George Henry Walker.

EN vertu d'un jugement de la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry en date du 28 juillet, 1857, j'offrirai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par l'intermédiaire d'un encanteur dûment commissionné, sur l'habitation ci-dessous décrite, le

Mercredi, 2 Septembre prochain,

les propriétés ci-après décrites, appartenant à la communauté existant dernièrement entre Zelma Fontenot et son époux décédé, George Henry Walker, tous deux de la Paroisse St. Landry, à savoir:

UN CERTAIN

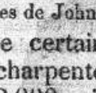

MORCEAU DE TERRE,

situé sur la rivière Atchafalaya, en cette Paroisse, mesurant quarante-cinq acres superficiels, faisant face à la dite rivière, et borné en haut, en bas et derrière par des terres de John Lyons.

Une certaine Batisse en bois de charpente, consistant en environ 2,000 pieds.— Une vache, une marque à marquer les animaux.

Conditions:—Payables à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente; —Les acquéreurs fournissant bonnes sécurités personnelles à la satisfaction de qui de droit, et de plus, la terre demeurant hypothéquée jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts qui pourront s'accroître de leur échéance.

ZELMA FONTENOT, *Tutrice.*
Opelousas, 1er Aout 1857.

AVIS.

HENRY PROVENT, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feu dame Nina Andrus, décédée, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 1er Août, 1857.

COUR DE DISTRICT,
Paroisse Saint Landry.

Clarisse Fontenot, vs. Mark Budden, son époux, } No. 8165.

DANS le procès ci-dessus intitulé, la Demanderesse, Clarisse Fontenot, ayant établi ses réclamations comme elles sont détaillées dans sa pétition, en raison de ce fait, et la loi et l'évidence étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété qu'elle soit séparée de biens d'avec Mark Budden, son époux, que la communauté des biens existant entre eux soit dissoute et qu'elle recouvre l'administration de ses biens, franche du concours et du contrôle de son dit époux.

Il est de plus ordonné et décrété que le dit Mark Budden paie à Clarisse Fontenot, son épouse, la somme de quatre cent quarante-quatre piastres et quarante-cinq cents avec intérêt à partir du 18 mai, 1857, à raison de cinq pour cent jusqu'au paiement; il est de plus ordonné que tous les privilèges et hypothèques accordés à la dite Clarisse Fontenot sur les biens de Mark Budden, son époux, soient reconnus et exigés, et que le dit Défendeur paie les frais du procès.

Fait, lu et signé en pleine Cour, ce 1er juillet, 1857.

B. A. MARTEL, *Juge du 15me District Judiciaire.*

Pour copie conforme,
Homere A. Latour, *Deputé Greffier.*
Opelousas, 1er Août, 1857.

Vente Publique.

Succession de Clotilde Garand.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un encanteur dûment commissionné, à la résidence de Mme. M. Garand, à la Ville Plate, le

Samedi, 22 Août prochain, 1857,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la Succession de feu Clotilde Garand, épouse décédée de Hilaire Fontenot, décédé, à savoir:

Une Mulâtresse nommée MARY, âgée d'environ 22 ans, et un lot de meubles de Maison.

Conditions:—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec caution à la satisfaction de qui de droit, et intérêt de l'échéance plus hypothèque sur l'esclave.

P. L. E. GUILLAUMIN, *Administrateur.*
Opelousas, 18 Juillet, 1857.

COUR DE DISTRICT,
Paroisse Saint Landry.

Sophie Sonnier, vs. Augustus Winkler, } No. 8141.

DANS cette affaire, la loi et l'évidence étant en faveur de la Demanderesse, il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété qu'elle obtienne jugement contre le Défendeur, pour la somme de mille et quatre-vingt-cinq piastres, avec une hypothèque sur ses propriétés, dès le 27 Mai, 1834, et les frais de ce procès.

Fait, lu et signé en pleine Cour, ce 1er jour de Juillet, 1857.

B. A. MARTEL, *Juge du 15me District Judiciaire.*

Pour copie conforme,
Homer A. Latour, *Deputé Greffier.*
Opelousas, 11 Juillet, 1857—1m

COUR DE DISTRICT,
Paroisse Saint Landry.

Celeste Wilds, vs. Michel Wable, } No. 8183.

DANS cette affaire, la loi et l'évidence étant en faveur de la Demanderesse, il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété qu'elle obtienne jugement contre le Défendeur, pour la somme de cinq cent soixante-dix-neuf piastres, avec une hypothèque sur toutes ses propriétés dès le 1er Mars 1840, pour la somme de quatre cent quarante piastres, du 1er Août, 1849; pour la somme de douze piastres et quinze cents, du 1er Avril 1851; pour la somme de cinquante-six piastres du 1er Avril 1852; pour la somme de quarante-neuf piastres et du 1er Novembre 1855, pour la somme de soixante-dix piastres et soixant-un cents, et les frais de ce procès, que seront taxés.

Fait, lu et signé en pleine Cour, ce 1er Juillet, 1857.

B. A. MARTEL, *Juge du 15me District Judiciaire.*

Pour copie conforme,
Homer A. Latour, *Député Greffier.*
Opelousas, 11 Juillet, 1857.—1m

PARTI MARRON

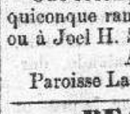

DE l'habitation du soussigné, le 5 Juillet 1857, JHOUBA, nègre âgé d'environ 45 ans, 5 pieds 5 pouces de haut, parlant anglais et français; il est gros et fort, très noir. Il a les deux pouces écrasés et difformes.

Une récompense libérale sera accordée à quiconque ramènera ce nègre au soussigné, ou à Joel H. Sandoz aux Opelousas.

AURELIEN ST. JULIEN.
Paroisse Lafayette, 18 Juillet, 1857.

PEAUX! PEAUX!

LE soussigné paiera les peaux de bœufs de quatre ans et au-dessus, de $ 3 50 à $ 4; les peaux plus petites, à proportion.

Il a constamment en main, à sa tannerie, à Washington, toutes espèces de cuirs pour harnais, sellerie, carrosserie, &c., aux prix les plus modérés.

VICTOR TOUCHY.
Washington, Le., 14 Mars, 1857.—6m